FAIRE SAVOIR
par le professionnel accompagnant

Prérequis = savoir être, empathie, attitudes, actions.

Dire, faire, quoi, comment, à qui, par quel canal, avec quel effet.

Entendre et accompagner les réflexions des parents du dépistage au diagnostic, être à l'écoute, penser que les émotions de chaque parent peuvent être différentes, qu'il peut exister un déni de l'un ou de l'autre qui ferait basculer une promesse d'harmonie.

Savoir attendre
Bien choisir le moment de dire chaque chose
Prendre le temps
Savoir accepter les silences …

C'est le début d'un long cheminement avec et pour les parents et leur bébé.

RÉFÉRENCES BIAP

1) **Recommandations BIAP : Accompagnement précoce des parents d'un bébé dès la naissance et durant toute la période de dépistage des troubles de l'audition.**
   - **°LA DECLARATION www.biap.org CT25/10**
   - **°LA RECOMMANDATION www.biap.org CT25/11**
   - **°LE FLYER www.biap.org CT25/11bis**
2) **Recommandation BIAP CT25/01 : Guidance des parents d'enfants présentant une déficience auditive – ANNEXE : Fiches de guidance parentale par discipline.**

ADRESSES UTILES

1) Belgique : APEDAF http://apedaf.be; VLOC www.vlok-ci.eu
2) France : ANPEDA https://anpeda-federation.fr ; ACFOS www.acfos.org
3) Espagne : F.I.A.P.A.S.-Pantoga 528002- Madrid, www.fiapas.es
4) Liban : BLRS, Antelias, Rue Salhab, Imm. Moubayed, Mont Liban, Telfax : 961(4)403163, www.blrecherchesurdite.com
5) Suisse : ASPEDA, ASPEDAV www.aspeda.ch
6) Allemagne : cf. Associations des Parents des Ecoles

MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE 25/11 du *Biap*

Sonia Demanez Minc (Belgique) présidente, Martial Franzoni (France) vice-président, Yannick Belouard (France), Dolores Bermejo (Espagne), Brigitte Charlier (Belgique), Catherine Hage (Belgique) Adoracion Juarez (Espagne), Benoîte Millet (Belgique), Sabine Pirson (Belgique), Thérèse Stoquart (Belgique), Mirjam Stritt (Suisse), Viviane Matar Touma (Liban)

***Biap* Bureau International d' AudioPhonologie**
Site Web : www.biap.org

Accompagnement précoce des parents d'un bébé dès la naissance et durant toute la période de dépistage des troubles de l'audition.

Aux Professionnels,
A l'entourage proche du bébé.

RECOMMANDATION du *Biap* en complément de la « déclaration du 28/04/2018 »
Moment du lien d'attachement et du début de la communication, soutien indispensable des parents.
Ref. www.biap.org Ct25/11
2021 - 2022

Préambule

- *Dès les premiers instants de vie* d'un bébé suspect d'une déficience auditive, *un accompagnement spécifique** des parents doit être mis en place depuis le dépistage jusqu'au diagnostic.

- Dès ses premiers instants de vie, se construit un lien affectif unique entre le bébé et sa mère : *le lien d'attachement.*

- Cette précieuse relation mère-bébé, d'une extrême fragilité pourrait être mise en danger par l'évocation d'une altération de l'audition de l'enfant.

- La *communication* parents-bébé pourrait en être perturbée.

- *Tous les professionnels* qui gravitent autour de la famille sont concernés, mais il est vivement recommandé que l'accompagnement psychologique de la famille soit mené dans la durée par un expert.

*Cf. Recommandation Biap 25/1 annexe

www.biap.org

Le BIAP recommande

1* A tous les moments du processus, il y a lieu de penser *«lien d'attachement»* parents-jeune enfant

2*Le délai entre la suspicion et le diagnostic doit être le plus court possible : *la confirmation diagnostique est une urgence psychologique*.

3*Un accompagnement parental doit *impérativement* être mis en place dès le début du dépistage, par un professionnel formé à la relation d'aide et sensibilisé dans le domaine de l'audition du jeune enfant.

4* Quelle que soit l'issue de ce parcours, c'est le moment de dire que les *ressources, les énergies de chacun* sont utiles et vont permettre un départ de l'action.

5* Quoi qu'il se passe, il est fondamental de préserver le lien d'attachement ou de le réanimer si nécessaire.

6* Une relation de *confiance* professionnels-parents est indispensable.

7* Tenir compte du *rythme des parents* est nécessaire pour mettre en place la prise en charge de la famille

www.biap.org

Compétences du professionnel accompagnant

Manière d'Etre Authenticité Adaptation

1* SAVOIR ÊTRE, être capable de se rendre disponible et empathique. La priorité est d'accompagner les parents, de démontrer les capacités de leur bébé à communiquer, de prouver son potentiel relationnel.
L'accompagnant doit aussi démontrer tant au père qu'à la mère leurs propres capacités relationnelles et émotives. Il a à les rassurer quant à leurs ressources importantes de communication.

2* SAVOIR FAIRE, agir de manière appropriée afin de respecter toutes les étapes, de protéger le lien d'attachement et de soutenir chaque parent dans son rôle.

3* SAVOIR RASSURER, permettre aux parents de découvrir leurs propres ressources, particulièrement communicationnelles.

www.biap.org